

ELEVAGE - Le nombre d'attaques augmente de 10 % par an

Des loups de plus en plus présents en Drôme

Ce vendredi 10 février, le préfet de la Drôme, Pierre-André Durand, remettait symboliquement un chèque de 750 euros à la fédération départementale ovine. Cette somme provient du jugement du tribunal de Périgueux qui a condamné Rodolphe Gaziello, président de l'association « le Klan du loup », suite à des propos diffamatoires tenus sur Internet à l'encontre du préfet qui avait autorisé le 6 mai 2011 un prélèvement de loup. « J'ai tenu à aller en justice car nous sommes dans un Etat de droit et la décision du préfet peut être contestée devant le tribunal administratif, mais je ne peux pas admettre la diffamation et l'injure. Le loup est un sujet lourd dans ce département. Il faut concilier la préservation du loup, qui est une espèce protégée par les conventions internationales, et la nécessaire activité des éleveurs qui font vivre nos montagnes et dont c'est le métier. Notre appareil réglementaire prévoit un dispositif de prélèvement. Ce quota va évoluer à la hausse compte tenu du nombre de plus en plus important



Le préfet a remis un chèque de 750 euros au président de la fédération départementale ovine.

de loups dans le département » a annoncé le préfet. La population de loups croît, en effet, de 10 % par an et le département en compterait actuellement une vingtaine. Les attaques augmentent également d'année en année : de 45 attaques en 2008, on est passé à 85 attaques en 2011 avec 263 animaux tués (243 ovins, 12 caprins, 8 bovins). « Le loup a tapé fort cette année en attaquant à Ourches-Combovin. Il sera bientôt dans tout le département, seule la vallée du Rhône est épargnée pour l'instant » commentent les éleveurs, « Aujourd'hui, le loup attaque de nuit, demain ce sera de jour car il s'adapte ».

Des attaques répétées de loup

La Drôme compte près de 400 éleveurs professionnels et une centaine sont touchés par les attaques des loups. « On n'est pas contre le loup mais pour défendre nos troupeaux. C'est difficile de faire de l'élevage avec de la prédation. On est déjà 365 jours par an avec nos bêtes et là on doit être sur le qui-vive jour et nuit » explique Didier Beynet, président de la fédération départementale ovine et éleveur à St-Nazaire-le-Désert. Les mesures de protection imposées par l'Etat, et financées en partie, prévoient du gardiennage supplémentaire des troupeaux (berger en plus et

chiens de protection les patous) et clôture électrique. « Cela n'a pas diminué les attaques, le loup s'est adapté » constate Didier Beynet. L'Etat indemnise aussi les éleveurs quand un mouton est tué. « La bête est payée à sa valeur, mais la production de la bête sur plusieurs années n'est pas prise en compte. Il faut deux ans pour rentrer une nouvelle bête. A cela s'ajoute le stress du troupeau, les nombreux avortements, et le stress de l'éleveur » ajoute Didier Beynet. Au total, les indemnisations et mesures de protection coûtaient à l'Etat 400 000 euros il y a trois ans. Elles sont aujourd'hui comprises entre 800 000 et 900 000 euros par an ! Face à des attaques répétées de loup, le préfet peut autoriser des tirs de prélèvement ou de défense, mais on ne peut pas tuer plus de six loups par an en France. « Suite à ce que nous avons fait remonter de la Drôme, le texte va évoluer à partir de mars-avril pour porter le nombre de prélèvements autorisé à huit loups » a annoncé le préfet.

ESTELLE PRAT